



Volume 8 no 3 | 20 septembre 2023

Journée internationale de la démocratie

De l'importance de faire ressortir notre voix démocratique

Québec, 15 septembre – En cette Journée internationale de la démocratie, nous souhaitons vous adresser un message empreint de réflexion et de détermination. Cette journée nous rappelle l'importance fondamentale de la participation citoyenne et de l'échange ouvert pour le bien-être collectif. C'est aussi une occasion de regarder de près les défis que nous affrontons aux tables de négociation et de reconnaître les obstacles qui se dressent sur notre chemin.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

Manifestation

J'ai les services publics à cœur

Vous en avez assez de voir la mission de l'État mise en péril par des conditions de travail qui ne sont pas à la hauteur? Vous êtes invités à une manifestation sous le thème « J'ai les services publics à cœur ».

QUI : membres du SFPQ et du SPGQ

QUAND : 5 octobre, de 12h à 13h

OÙ : Secrétariat du Conseil du trésor, au 875, Grande Allée Est, à Québec

TRANSPORT ET REPAS : Le transport à partir de certains points de rencontre et les repas sont fournis. Vous devez toutefois vous inscrire au

[: https://forms.office.com/r/RRjF5CB1f2](https://forms.office.com/r/RRjF5CB1f2)



Pour vos signatures électroniques

Un travail de pro, ça se paie!

Québec, 14 septembre – Après des augmentations salariales de 30 % pour les députés et de 21 % sur cinq ans pour les policières et policiers de la Sûreté du Québec, le gouvernement offre à peine 9 % sur cinq ans à son personnel professionnel. Cette iniquité doit être dénoncée. Si

l'État veut retenir et attirer des professionnelles et professionnels, il doit comprendre qu'un travail de pro, ça se paie!

Afin de sensibiliser le public et de déranger l'employeur, le SPGQ vous demande d'inclure les images de sa campagne dans vos signatures électroniques au travail dans toutes vos communications internes et externes.

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)



Comprendre votre facture à la pharmacie

Votre reçu à la pharmacie contient beaucoup d'informations sur le coût de vos médicaments et il peut être difficile de s'y retrouver. Voici les différents éléments qui peuvent y apparaître et ce qu'ils représentent.

Prix total
Montant total facturé pour l'achat du médicament. Inclut le prix coûtant pour le médicament, le montant versé au distributeur ainsi que les honoraires des pharmaciens.

Montant assureur
Montant correspondant au pourcentage du coût des médicaments remboursé par votre régime d'assurance collective. Une fois votre déboursé maximal atteint, ce pourcentage sera de 100 %.

Contribution de la personne assurée
Montant que vous devez déboursé. Il comprend la franchise ainsi que la coassurance.

Franchise : Montant fixe qui doit être payé en cas de réclamation avant que l'assureur ne doive rembourser quoi que ce soit. Il peut s'agir d'une franchise annuelle ou d'une franchise par achat (*par exemple, 5 \$ par achat*).

Coassurance : Montant représentant le pourcentage du coût des médicaments que vous devez payer. *Par exemple, si votre régime prévoit un remboursement à 80 %, vous devrez payer 20 % du coût admissible**.

Prix RGAM
Montant correspondant au prix facturé aux assurés du Régime général d'assurance médicaments (RGAM). Ce prix inclut le coût du médicament et le montant payé au distributeur. Ce coût n'inclut pas les honoraires professionnels.

Précision sur les honoraires professionnels
Pour le régime public, les honoraires sont établis à un taux fixe par le gouvernement. Celui-ci se situe entre 4,77 \$ et 10,61 \$ pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 selon le type d'ordonnance.
Pour les régimes privés, les pharmaciens sont libres de fixer eux-mêmes les honoraires professionnels. Les pharmaciens doivent appliquer les mêmes honoraires pour tous leurs clients couverts par un régime privé. De plus, ces frais doivent être raisonnables.

Reçu officiel

Quantité N° de RX DIN	Nom du médicament Prescripteur N° de référence	Contribution de l'assuré				
		Prix total	Montant assureur	Franchise	Coass	Montant à payer
60 RX 1111111-111 DIN 222222222	Médicament A 444444 Dr Labbé 1212121212	76,13	56,91	5	14,22	19,22

Prix coûtant payé par le pharmacien		
Pour le médicament	Au distributeur	Total
51,36	3,55	54,91

Honoraires professionnels
21,22

Prix RGAM
54,91

Prix coûtant pour le médicament
Coût d'achat auprès du fabricant du médicament.

Au distributeur
Montant versé à la compagnie distributrice par les pharmaciens. Ce montant est fixé par le gouvernement.

Honoraires professionnels
Les honoraires professionnels des pharmaciens regroupent les dépenses directes et indirectes liées aux services professionnels des pharmaciens et au maintien des opérations de leur pharmacie ainsi que leur marge de profit.

beneva

* Certaines situations peuvent amener ce % à varier (ex.: le coût du générique le moins cher). | © Beneva inc. 2023TM Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

46725 (2023-03)

Revenu Québec

Le SPGQ vous invite à des rencontres conviviales

Rappel – Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) est ravi d'annoncer une série de rencontres conviviales pour ses membres employés de Revenu Québec. Ces événements ont pour objectif de renforcer les liens entre les membres, de favoriser la camaraderie et de créer un espace propice aux échanges en vue de préparer la prochaine ronde de négociation.

Voici l'horaire et les lieux des rencontres :

20 septembre 2023, de 17 h à 19 h

Courtyard by Marriott Montréal Centre-ville, 380, boulevard René-Lévesque Ouest,
Montréal H2Z 0A6

• **27 septembre 2023, de 17 h à 19 h**

Club de golf Cap-Rouge, 4600, rue Saint-Félix, Québec G1Y 3B3

[LIRE LE TEXTE COMPLET](#)

Fonction publique

Le SPGQ relance les pauses négo à partir du 20 septembre

Québec, 12 septembre – À partir du 20 septembre 2023, le SPGQ lancera une pause virtuelle hebdomadaire, dirigée par votre comité de négociation, tous les mercredis de 10 h à 10 h 15. Ces séances fourniront des mises à jour sur les enjeux de négociation et la campagne de mobilisation en cours pour la fonction publique.

La première pause négo aura lieu sur la plateforme Teams le 20 septembre en suivant [ce lien](#). Si vous égarez le lien, il restera accessible sur la [page dédiée à la fonction publique](#) sur le site Web du SPGQ. Un nouveau lien sera affiché toutes les semaines pour les pauses négo subséquentes; il sera accessible sur la [page dédiée à la fonction publique](#).

Manqué la pause du 20 septembre ou les suivantes ? Pas de problème ! Les enregistrements seront disponibles sur la page de la fonction publique. De plus, les questions abordées pendant ces pauses enrichiront cette [foire aux questions](#) du site du SPGQ. Rappelons que votre convention collective prévoit deux pauses de 15 minutes chaque jour – une le matin et l'autre l'après-midi. Saisissez cette occasion pour vous joindre à nous !

Ensemble, nous formons une voix puissante et solidaire, capable de forger le changement que nous désirons. Face à l'immobilisme de l'employeur et aux obstacles qui se dressent devant nous, rappelons-nous que notre unité est notre plus grande force. Chacun de nous joue un rôle crucial dans cette lutte pour des conditions de travail équitables et des avantages justes.

Nous nous réjouissons de vous accueillir en grand nombre !

Fonction publique, collègues et Pinel

Montrez votre solidarité!

Rappel – Vous trouvez injuste que les députées et députés puissent obtenir une augmentation salariale de 30 % alors que le gouvernement ne vous offre que 9 % sur 5 ans? Ou encore que leurs assurances soient payées à 100 % par l'employeur alors que vous payez la quasi-totalité de votre prime? Montrez votre solidarité à votre comité de négociation en utilisant les outils de mobilisation mis à votre disposition.

[Arrière-plan pour les visioconférences](#)

[Vignette pour les réseaux sociaux](#)

Affiches à imprimer pour vos milieux de travail
([fonction publique](#), [collèges](#), [Pinel](#))

[Signatures électroniques](#)



La création de nouveaux outils plus mordants et d'autres actions de mobilisation sont aussi prévues pour la suite des négociations. Restez à l'affût!

Calendrier

- 21 septembre – Formation pour la délégation : [Introduction 2 — Défendre et outiller les membres de mon unité de travail](#)
- 26 septembre – Formation pour la délégation : [Civilité au travail, une obligation?](#)
- 27 septembre – Formation pour la délégation : [Rôle des représentants et secrétaires de section](#)
- 28 septembre – Instance : conseil d'unité d'accréditation de la fonction publique
- 28 et 29 septembre – Instance : conseil syndical (Québec)
- 4 et 5 octobre – Forum sur la mobilisation
- 10 octobre – Formation pour la délégation : [Introduction 1 — Représenter les membres de mon unité de travail](#)
- 11 octobre – Formation pour la délégation : [Introduction 2 — Défendre et outiller les membres de mon unité de travail](#)
- 18 octobre – Formation pour la délégation : [Négocier une convention, un défi!](#)
- 19 octobre – Formation pour la délégation : [La convention collective de la fonction publique](#)
- 1er novembre – Formation pour la délégation : [Mesures et griefs](#)
- 2 novembre – Formation pour la délégation : [Droits de gestion](#)
- 3 novembre – Instance : conseil syndical (visioconférence)

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

- Nathalie Côté, conseillère en communication
- Philippe Desjardins, conseiller en communication
- Rachel Hogue, technicienne administrative aux communications

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

>> Consultez spgq.qc.ca/publications



[SPGQ - Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec](#)

(Adresse temporaire jusqu'à octobre 2023)

Façades de la Gare, 400, boul. Jean-Lesage, bureau 260
Québec (Québec) G1K 8W1

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)